

DELIBERATION N° [04.02/2023](#)

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le SEPT FEVRIER, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/02/2023

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN – Brigitte HARLAUX - Florence LIENARD - Guy JATIVA - François LO PRESTI

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Isabelle HUBLART qui a donné procuration à J.M. Bernard

Mathilde POLACCI qui a donné procuration à D Lenne

Freddy SZYMCZAK qui a donné procuration à D. Bussignies

Florence LIENARD qui a donné procuration à B. Harlaux

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

OBJET : Demande de subvention au Département dans le cadre des Projets Territoriaux Structurants – PTS- pour 2023-2024 :

Après un rappel des projets d'investissement, inscrits dans le cadre de l'ERBM : 'Engagement Renouveau Bassin Minier', l'accent est porté pour la programmation PTS 2023-2024 pour le projet de la construction ou la réhabilitation de la salle de sport, avec éventuellement un calcul pour l'obtention de la subvention 'Nord Durable'.

Ce projet, à l'étude actuellement, est estimé à un montant variant entre 1 500 000 et 2 000 000 euros TTC, et devra être prêt pour son dépôt auprès du Département début 2024 dans le cadre PTS 2023-2024.

Après explications et délibération, l'assemblée émet, à l'unanimité, un avis favorable à ce projet et à ses études préliminaires.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 10.02.2023
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le
09.02.2023 Numéro unique de
télétransmission ID 059-215905597-
20230207-230209_1041SD-DE

Le Secrétaire,
Thomas HALLUIN



Le Maire,
Bruno CELLIER